

# ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

## DOCUMENT 8bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du

- Pouvoir organisateur **Communauté française**
- Directeur de l'Institut pour la Communauté française **Pierre RADELET**

et se rapporte à l'établissement suivant

Signature du Chef d'établissement de la C.F.

Dénomination : **CEFOR - I.E.P.S**  
 Adresse complète : **9/10 boulevard Cauchy**  
**5000 NAMUR**  
 n° de matricule : **9 236 040**  
 n° de téléphone : **081 / 222196**

Date : le 02 juin 1995

2. Transmis en date du ..... par le réseau
- Communauté française                       Libre-confessionnel
  - Provincial et communal                       Libre - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation                      Code 21 5006 V 11 W 1

### **PRATIQUE ELEMENTAIRE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION D'UN BATIMENT (CONVENTION)**

- 4. Finalités de l'unité de formation. : repris en annexe n° 1 de 1 page
- 5. Capacités préalables requises : repris en annexe n° 2 de 1 page
- 6. Classement de l'unité de formation  
**Enseignement secondaire de transition**  
**Degré inférieur**
- 7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement : repris en annexe n° 3 de 1 page
- 8. Programme de (des) cours : repris en annexe n° 4 de 3 pages
- 9. Fixation des capacités terminales : repris en annexe 5 de 1 page
- 10. Chargé(s) de cours : repris en annexe 6 de 1 page

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation :

215006 V 11 W 1

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Technologie - Sécurité et hygiène	CT	B	30
Travaux pratiques et méthodes de travail	PP	L	120
2. Part d'autonomie		P	10
<b>Total des périodes</b>			<b>160</b>

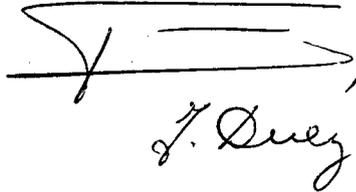
v

12. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique (annexe(s) éventuelle(s)) :

*Néant*

17 -08- 1995

  
J. Duez

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique

ACCORD PROVISOIRE

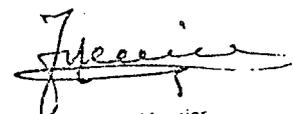
-

~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 29 AOUT 1995

Signature :

  
J. Meunier  
Administrateur Pédagogique

**FINALITES DU L'U.F.  
PRATIQUE ELEMENTAIRE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE  
DANS LE CADRE DE LA RENOVATION D'UN BATIMENT**

**Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16/04/91 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation a pour but de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

**Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à rendre l'étudiant capable d'assister une personne qualifiée dans l'exécution des travaux de rénovation d'un bâtiment à usage domestique unifamilial dans le domaine de l'électricité

A l'issue de différentes unités de formation proposées au sein de la convention, chaque étudiant sera amené à sélectionner une "voie professionnelle" dans le bâtiment qui lui convient et à poursuivre sa formation au sein d'unités qualifiantes en promotion sociale.

**CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'U.F.  
PRATIQUE ELEMENTAIRE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE  
DANS LE CADRE DE LA RENOVATION D'UN BATIMENT**

Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français-langue maternelle et en mathématiques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostic de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'Etudes de Base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

**RECOMMANDATIONS POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES  
OU LE REGROUPEMENT**

**PRATIQUE ELEMENTAIRE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE  
DANS LE CADRE DE LA RENOVATION D'UN BATIMENT**

Les groupes compteront un maximum de 12 étudiants pour des raisons de sécurité.

**PROGRAMME DES COURS DE L'U.F.**

**PRATIQUE ELEMENTAIRE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE  
DANS LE CADRE DE LA RENOVATION D'UN BATIMENT**

A la fin de cette unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes :

**I. Technologie - Hygiène et sécurité** (30 périodes)

- caractériser l'outillage et le matériel qu'il utilise en relation avec les travaux réalisés;
- établir les différents schémas de base (ex. : un schéma unipolaire d'un système d'allumage à deux directions);
- choisir le matériel nécessaire à la réalisation d'une installation électrique d'un bâtiment simple à usage unifamilial (ex. : interrupteur, prise de courant);
- citer les degrés de protection définissant le matériel à utiliser dans un bâtiment à usage unifamilial;
- citer les qualités d'une bonne prise de terre;
- restituer les mesures de sécurité et d'hygiène relatives à l'utilisation des outils et matériaux couramment utilisés en électricité (R.G.I.E.) ;
- énoncer les protections supplémentaires obligatoires dans le montage électrique propre aux salles de bains;
- différencier les types de câbles et canalisations utilisés dans une installation domestique.

## **2. Travaux pratiques et méthodes de travail** (130 périodes)

Au départ de consignes de travail (croquis, instructions...), en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité (R.G.I.E.), d'hygiène et du RGPT:

- entretenir l'outillage courant;
- projeter l'installation dans le bâtiment;
- pour une installation encastrée, réaliser des saignées et des trous de passage;
- placer les boîtes d'encastrement et les boîtes centrales;
- fixer le coffret de distribution encastré ou en saillie;
- cintrer et fixer les tubes T.Th. et T.A.L 5/8" et 3/4" ;
- tirer les conducteurs VOB ou CRVB de 1,5<sup>2</sup> (circuit d'éclairage), 2,5<sup>2</sup> (circuit prises ou mixte éclairage/prises), 4<sup>2</sup> (lave-linge) et 6<sup>2</sup> (cuisinière);
- fixer les câbles encastrés suivant gabarit;
- raccorder électriquement les différents appareils;
- équiper le coffret de distribution;
- tester la continuité du raccordement de la prise de terre;
- mettre en service l'installation;
- transposer l'installation encastrée à l'installation apparente en prêtant attention aux distances à respecter entre les fixations et en choisissant les fixations à vis, soit à collier à deux pattes soit à collier ouvert surélevé;
- installer une ligne de terre soit à fond de fouille, soit par piquet.

**FIXATION DES CAPACITES TERMINALES DE L'U.F.**  
**PRATIQUE ELEMENTAIRE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE**  
**DANS LE CADRE DE LA RENOVATION D'UN BATIMENT**

À l'issue de l'unité de formation, l'étudiant sera capable, sous la direction d'un responsable de chantier et dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie :

- 1. lire les différents schémas d'une installation électrique;**
- 2. projeter une installation;**
- 3. de réaliser un ensemble ou une partie d'installation électrique encastrée à usage unifamilial comprenant :**
  - la pose d'une prise de terre;**
  - le raccordement d'un coffret de distribution simple;**
  - l'installation générale du matériel;**
- 4. raccorder les différents appareils;**
- 5. mettre en service l'installation.**

**PROFIL DU CHARGE DE COURS DE L'U.F.**

**PRATIQUE ELEMENTAIRE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE  
DANS LE CADRE DE LA RENOVATION D'UN BATIMENT**

Enseignant